

Communiqué de presse

Paris, le 11 décembre 2014

Communiqué du Haut Conseil de stabilité financière

Le Haut Conseil de stabilité financière s'est réuni pour sa troisième séance ce jeudi 11 décembre.

Sous la présidence de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, le Haut Conseil a examiné les développements intervenus depuis sa dernière réunion et poursuivi l'analyse des risques et vulnérabilités potentielles du secteur financier français (secteur bancaire, assurances, système financier parallèle, et leurs interactions).

En particulier, le Haut Conseil a pris note des derniers développements macroéconomiques et financiers ainsi que des résultats des évaluations récentes portant sur les établissements bancaires et les principaux acteurs de l'assurance. Il observe aussi la persistance de risques géopolitiques mais note que les expositions du secteur financier français vis-à-vis de ces risques sont limitées.

Compte tenu de l'environnement macroéconomique et financier, le Haut Conseil reste attentif aux évolutions des prix d'actifs et poursuit ses analyses pour en mesurer les conséquences sur la stabilité financière. En particulier, il continue de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier.

Le Haut Conseil continue de veiller à ce que l'environnement de taux d'intérêt bas ne conduise pas à des prises excessives de risques financiers, aussi bien au sein des institutions financières que sur les marchés, ni à une fragilisation de certaines institutions financières. Tout en constatant que l'existence de garanties de rendement minimal dans les contrats d'assurance-vie est limitée et sans identifier à ce stade de risque systémique, le Haut Conseil note cependant l'importance pour les assureurs de faire évoluer le taux de rémunération des contrats d'assurance-vie en ligne avec les conditions de marché.

Le Haut Conseil poursuit le travail d'opérationnalisation des instruments macroprudentiels à sa disposition, mais n'a pas estimé nécessaire la mise en œuvre, à ce stade, de mesures macroprudentielles.

Le Haut Conseil a examiné la recommandation du Comité européen du risque systémique du 4 avril 2013 (CERS/2013/1) sur les objectifs intermédiaires et les instruments de la politique macroprudentielle, et estime être en conformité. Il répondra à cette recommandation conformément au calendrier établi par le Comité européen du risque systémique. Dans ce contexte, le Haut Conseil publiera prochainement un document de stratégie.